



Mesures sanitaires à compter du 14.03.2022

publié le 11/03/2022

Descriptif :

Nouveau protocole à compter du 14.03.2022

Chers parents, Chers élèves

A compter de lundi 14.03.2022, un nouveau protocole sanitaire se met en place. Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire, l'obligation du port du masque en intérieur est levée pour l'ensemble des personnels ainsi que pour les collégiens.

En cas de cas positif dans la classe de votre enfant, vous serez averti par un mail avec un courrier nominatif et les dispositions suivantes s'appliqueront :

L'enseignement se poursuit en présentiel pour les moins de 12 ans et les jeunes vaccinés

Le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé

Il est obligatoire de réaliser un auto test à J+2

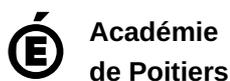
Les élèves de plus de 12 ans non vaccinés doivent s'isoler pour une période de 7 jours et faire un test antigénique ou PCR avant retour en classe

Plus d'informations sur <https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continue-pedagogique-et-305467>

Un bon week end à tous

Document joint

 [covid19-regles-isolement-14-mars-2022](#) (PDF de 224.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.